

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU  
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE DE BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSITAIRES DE NIVEAU 2**

L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Quatre (04) du mois de septembre, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Attaché de Bibliothèques Universitaires de Niveau 2, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 962 du 04/05/2023.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)
Madame MOUHOUB Amel,	Chef du centre ( membre )
Monsieur HAMITOCHE Mourad,	Correcteur ( membre )
Madame OULD YUCEF Naima,	Correctrice ( membre )

**Le Jury après :**

- Confirmation de la publicité de la décision N° 962 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Attaché de Bibliothèques Universitaires de Niveau 2, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**La Faculté des Sciences Humaines, de l'Université Alger 2**).

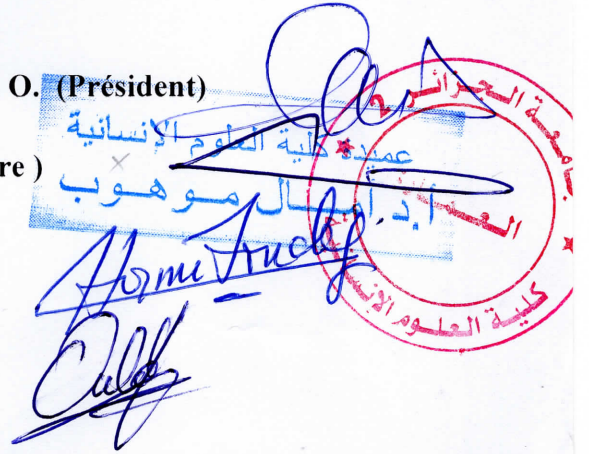
2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (**03 postes ouverts**).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

4° - Les candidats ayant obtenus la même moyenne sont départagés par **l'ancienneté dans le grade**, en application de **l'arrêté du 27/06/2017** ;

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à **10/20** sans note éliminatoire.



-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

**-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:**

-DEKKAR Fariza	14,14
-MIMOUN Lynda	14,14
-OULD HAMICHE Nadia	13,78
-AHMIM Malika	13,71
-KIFOUCHE Sadia	13,71

**-Liste d'attente :**

-SEBKI Ouiza	13,57
- BOUZEMBREK Chabha	13,14
- FELLAH ZAHIA	13,14
- DJEMA Djilali	13,14
-GHALEB Kamel	13,14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

<i>Le Chef du centre (membre)</i>	<i>Le correcteur (membre)</i>	<i>Le correcteur (membre)</i>	<i>Le Recteur de l'UMMTO (président)</i>
<b>Madame MOUHOUB Amel</b>	<b>Monsieur HAMITOUCHE Mourad</b>	<b>Madame OULD YOUCEF Naima</b>	<b>Monsieur BOUDA Ahmed</b>
			

جامعة الجزائر 2  
الجامعة الجزائرية  
الاستاذة : بونودة احمد  
تيزي ورو  
مولود معمر

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.